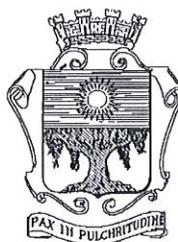


AR PREFECTURE

006-210600110-20190712-12-DE  
Reçu le 12/07/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – ASSOCIATION TENNIS CLUB DE BEAULIEU-SUR-MER – TRAVAUX  
D’ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS – DEMANDE DE SUVBENTION

Séance Publique Ordinaire du 3 JUILLET 2019  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Michel CECCONI à Mme Marie-José LASRY, André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à M. Philippe RASTOLDO.

ABSENTS : Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Cécile GARBATINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190712-12-DE  
Reçu le 12/07/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

## XII - ASSOCIATION TENNIS CLUB DE BEAULIEU-SUR-MER – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Par courrier du 28 mai 2019, M. Jean-Noël FERRARA, président de l'association Tennis club de Beaulieu-sur-Mer, a fait part du souhait du club de procéder, conformément aux dispositions de l'article 9 de la convention d'objectifs et de mise à disposition d'équipements communaux du 27 janvier 2012, à des travaux d'éclairage de trois terrains de tennis situés dans la partie haute et sollicite l'aide financière de la collectivité.

Les travaux, d'un montant de 117274,80 €, portent sur la création de massifs en béton, l'achat et la pose de mats d'éclairage et de projecteurs, ainsi que la réalisation de prestations diverses liées à cette opération (tranchées, etc.).

L'éclairage des terrains de tennis répond, non seulement aux attentes des membres, mais également aux préconisations de la Fédération Française de Tennis, tout particulièrement en ce qui concerne le tournoi Grade 1 « ITF Junior ».

Le plan de financement de cette opération établi par l'association est le suivant :

- Commune de Beaulieu-sur-Mer : 46909,92 € (40%)
- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : 23454,96 € (20%)
- Fédération Française de Tennis : 23454,96 € (20%)
- Association tennis Club de Beaulieu : 23454,96 € (20%)

Les travaux seront exécutés sous l'entière responsabilité de l'association et dans le respect de la réglementation en vigueur.

J'invite la Présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- EMETTRE un avis favorable au projet de l'Association Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer de faire réaliser des travaux d'éclairage de trois terrains de tennis,
- DECIDER de subventionner à hauteur de 40%, soit un montant de 46909,92 € lesdits travaux, qui s'inscrivent dans le respect des dispositions de la convention d'objectifs,
- VERSER un acompte de 50% à la commande des travaux,
- DIRE que les dépenses correspondantes seront prises sur l'article 2042 du budget primitif 2019,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes liés à la présente délibération.

AR PREFECTURE

006-210600110-20190712-12-DE  
Reçu le 12/07/2019



LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 VOIX POUR,  
ET 2 ABSTENTIONS (M. Bernard MACCARIO et M. Stefan VOISIN),

- EMET un avis favorable au projet de l'Association Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer de faire réaliser des travaux d'éclairage de trois terrains de tennis,
- DECIDE de subventionner à hauteur de 40%, soit un montant de 46909,92 € lesdits travaux, qui s'inscrivent dans le respect des dispositions de la convention d'objectifs,
- VERSE un acompte de 50% à la commande des travaux,
- DIT que les dépenses correspondantes seront prises sur l'article 2042 du budget primitif 2019,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes liés à la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20190712-12-DE  
Reçu le 12/07/2019

